



Juin 2023

Instructions pour l'établissement du rapport final

sur des projets de recherches de provenance d'œuvres d'art dans le domaine de l'art spolié et sur la publication des résultats

L'articulation du rapport final

I. Page de couverture

Elle contient le titre du projet, le nom du musée, l'auteur du rapport, la date et la signature.

II. Sommaire

III. Rapport de travail

- a. Situation de départ et état de la recherche au début du projet
- b. Déroulement du projet (y c. une liste des tâches et des prestations de chacun des collaborateurs / chacune des collaboratrices au projet)
- c. Méthodologie et manière de publier les résultats
- d. Statistique concernant les objets (regroupement des objets d'après la manière ou le moment où ils sont arrivés ou d'après les personnes par l'intermédiaire desquelles ils sont arrivés, ainsi que classement des provenances grâce aux « catégories de classification » de la p. 2)
- e. Documentation des biographies, profils et voies commerciales empruntées par les personnes (par ex. marchands d'art, collectionneurs privés, gens de musées, artistes, politiciens), collectivités, événements (par ex. ventes aux enchères) et collections examinés dans le cadre du projet
- f. Bibliographie
- g. Indication élargie des sources (archives visitées avec cotes, titres des dossiers et si possible description des fonds)
- h. Documentation de la transparence vis-à-vis des tiers (lieu de publication des résultats sur internet, publications assurant le suivi du projet, exposés, expositions, articles de presse ou articles en ligne, objets de la banque de données pour l'art spolié à l'époque du national-socialisme www.lostart.de)

IV. Résumé

- a. Evaluation des résultats
- b. Questions ouvertes et domaines dans lesquels il convient de poursuivre les recherches

Annexe :

- a. Liste des œuvres examinées avec provenances
- b. Décompte final
 - Coûts budgétés dans la demande
 - Dépenses effectives à la fin du projet
 - Décompte final détaillé

Jusqu'à quand peut-on déposer le rapport final ?

Veillez remettre le rapport final auprès du bureau de l'art spolié de l'OFC sous le délai indiqué dans la décision :

Office fédéral de la culture
Musées et collections
Bureau de l'art spolié
Hallwylstrasse 15
3003 Berne
msn@bak.admin.ch

Sous quelle forme faut-il déposer le rapport final ?

Le rapport est à déposer sous forme numérique (format pdf) et imprimée.

Quelle taille le rapport doit-il avoir ?

Cinq à dix pages A4.

Catégories de classification des provenances

Catégorie	Nombre	Pourcentage	Classification des objets examinés
A			L'historique de l'œuvre entre 1933 et 1945 peut être retracée et ne pose pas problème. Une spoliation à l'époque du national-socialisme peut être exclue avec une grande probabilité.
B			L'historique de l'œuvre entre 1933 et 1945 n'est pas établi avec certitude ou présente des lacunes. Sur la base des recherches effectuées jusqu'à présent, il n'existe aucune preuve formelle de spoliation à l'époque du national-socialisme. Il n'y a pas non plus d'indice de spoliation par le régime national socialiste et/ou de circonstances suspectes.
C			L'historique de l'œuvre entre 1933 et 1945 n'est pas établie avec certitude ou présente des lacunes. Sur la base des recherches effectuées jusqu'à présent, il n'existe aucune preuve formelle de spoliation à l'époque du national-socialisme. Cependant, il y a des indices de spoliation par le régime national socialiste et/ou des circonstances suspectes. Les recherches de provenance doivent se poursuivre.
D			L'historique de l'œuvre entre 1933 et 1945 pose clairement problème. Il y a eu spoliation à l'époque du national-socialisme. Il convient de trouver une solution juste et équitable.
X			L'œuvre est postérieure à 1945 et n'est donc pas concernée par la problématique.
Total		=100%	